

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Requérant

et

Intimé

REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE

AUTEUR DE LA REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE :

[Nom et adresse du requérant] _____

DESTINATAIRE(S) DE L'AVIS :

Dans les 10 jours suivant le dépôt de la présente requête en révision judiciaire et des affidavits à l'appui au greffe de la cour, le requérant doit en signifier copie :

1. à tous les intimés;
2. au décisionnaire qui a rendu la décision visée par la révision;
3. à toute autre personne qui a participé à l'instance formée devant le décisionnaire visé par la requête;
4. au gouvernement du Yukon;
5. si la requête est présentée en vertu d'un texte législatif, au fonctionnaire nommé sous le régime de ce texte législatif;
6. à toute autre personne devant en recevoir signification en application de ce texte législatif.

[Nom et adresse de chaque personne à qui la signification doit être faite]

SACHEZ que [nom du requérant] _____
_____ demande à la Cour suprême du Yukon la révision
judiciaire de l'ordonnance [ou de la décision] de [inscrire le nom de la personne, de la
cour, ou de l'organisme visé par l'appel]

_____ délivrée le [date]
_____ .

Si vous avez des intérêts qui sont touchés par l'ordonnance sollicitée, SACHEZ que le requérant demande à la cour la réparation énoncée dans la présente requête en révision.

ACTE DE COMPARUTION DE L'INTIMÉ OBLIGATOIRE

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ de toute procédure subséquente, VOUS DEVEZ DONNER AVIS de votre intention en déposant auprès de notre cour un ACTE DE COMPARUTION établi suivant la formule 9, dans le délai pour déposer un acte de comparution, et VOUS DEVEZ ÉGALEMENT DÉLIVRER une copie de l'acte de comparution déposé à l'adresse pour délivrance du requérant, laquelle est indiquée dans la présente requête en révision judiciaire.

L'ACTE DE COMPARUTION peut être déposé PAR VOUS-MÊME OU PAR VOTRE AVOCAT. Vous pouvez obtenir la formule d'ACTE DE COMPARUTION au greffe ou à l'adresse www.yukoncourts.ca/fr.

SI VOUS OMETTEZ de déposer l'acte de comparution dans le délai fixé pour le faire, le requérant peut poursuivre la présente requête sans vous en aviser.

DÉLAI POUR DÉPOSER UN ACTE DE COMPARUTION

Si la présente requête en révision judiciaire est signifiée à une personne au Yukon, cette personne a 7 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification) pour déposer un acte de comparution.

Si la présente requête en révision judiciaire est signifiée à une personne à l'extérieur du Yukon, cette personne a 21 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification) pour déposer un acte de comparution, si elle réside au Canada, 28 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification), si elle réside aux États-Unis d'Amérique, et 42 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification), si elle réside ailleurs.

OU

Si le délai pour déposer un acte de comparution a été fixé par ordonnance de la cour, c'est ce délai qui s'applique.

DÉLAI POUR RÉPONDRE

SI VOUS DÉSIREZ RÉPONDRE à la requête en révision judiciaire, vous devez, au plus tard 8 jours après l'expiration du délai fixé ci-dessus pour déposer un acte de comparution, déposer au greffe de la cour une copie de votre réponse établie suivant la formule 11 et en délivrer copie, à la fois :

- a) au requérant;
- b) à toute autre personne à qui avis de la requête a été donné.

AFFIDAVITS

SI VOUS ÊTES LE REQUÉRANT, vous devez déposer et signifier les affidavits à l'appui de la requête, s'il en est, établis suivant la formule 59 et les pièces documentaires jointes en même temps que la présente requête en révision judiciaire.

SI VOUS ÊTES L'INTIMÉ, vous devez, au plus tard 30 jours après l'expiration du délai fixé ci-dessus pour déposer votre réponse,

- a) déposer au greffe de la cour et délivrer au requérant et à toute autre personne à qui avis de la présente requête a été donné :
 - (i) une copie de vos affidavits à l'appui établis suivant la formule 59 et des pièces documentaires jointes.

(1)	Adresse du greffe : Palais de justice 2134, Second Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6 Téléphone : (867) 667-5937 Télécopieur : (867) 393-6212
(2)	ADRESSE POUR DÉLIVRANCE du requérant (Obligatoire : (en application des règles 4(10)) doit être une adresse domiciliaire OU professionnelle ET une adresse postale): _____ _____ _____ Téléphone: _____ Adresse de courriel: _____ Numéro de télécopieur pour délivrance: _____
(3)	Nom et adresse professionnelle de l'avocat du requérant :

MENTION DE SIGNIFICATION À L'EXTÉRIEUR DU YUKON
(le cas échéant)

Le requérant réclame le droit de signifier la présente requête en révision judiciaire à l'intimé [*inscrire le nom*] _____ à l'extérieur du Yukon au motif que :

[*Énoncer le motif et la disposition de la règle 13(1) qu'invoque le requérant.*]

REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE

Inscrire la date et les détails de la décision visée par la requête en révision judiciaire ainsi que la date de la communication initiale au requérant :

Les moyens invoqués à l'appui de la requête en révision judiciaire sont les suivants : [*énoncer brièvement les moyens pertinents dans des paragraphes numérotés et inclure tout texte législatif, règlement ou règle invoqué*]

1.

2.

...

Les documents qui seront utilisés en preuve à l'audition de la requête sont les suivants :

1.

2.

...

Le requérant sollicite l'ordonnance suivante : [*énoncer les ordonnances sollicitées dans des paragraphes numérotés; un projet d'ordonnance peut être annexé*]

1.

2.

Le requérant estime que l'audition de la requête prendra _____ minutes (heures).

Fait le _____

Signature [*requérant ou son avocat*]

Nom en lettres moulées
[*requérant ou son avocat*]

ATTESTATION

Conformément à la directive de pratique générale-35 (*Conditions relatives à l'utilisation de l'IA générative dans les observations écrites et orales*), je soussigné(e),

[nom de la partie ou de l'avocat de la partie], atteste que je suis convaincu(e) de l'authenticité de toutes les références législatives et de tous les principes juridiques cités dans la présente la requête en révision judiciaire.

Fait le _____

Signature _____
[partie ou avocat de la partie]

AVIS DE CONFÉRENCE DE GESTION D'INSTANCE
(le cas échéant)

SACHEZ qu'une conférence de gestion d'instance aura lieu au Palais de justice,
2134, Second Avenue, à Whitehorse, au Yukon, conformément à la règle 1(7), le *[date]*
_____ à *[heure]* _____.

En cas de défaut de comparution, des ordonnances pourront être rendues en votre absence.

Fait le _____

Signature *[requérant]*

Nom en lettres moulées *[requérant]*